Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 16 ramadan 1440
21 mai 2019

N° 56

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **2194**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2194**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2197**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2200**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2201**
Avis aux créanciers **2207**
Convocations
Sociétés anonymes **2208**
Autres sociétés **2216**
Divers
Avis au public **2216**
Rectificatifs **2216**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de la Compagnie des phosphates de Gafsa **2217**

CONSTITUTION

Autres sociétés

Création d'un GDA

Dénomination : GDA dans le secteur hydraulique à Ouajeh El Legha - El Fhidh.

N° déclaration 1 du 26/3/2019.

Missions : La protection des ressources naturelles et la rationalisation de leur utilisation.

Siège social : Ouajeh El Legha.

Périmètre d'intervention : Ouajeh El Legha.

Président de son conseil d'administration : Mohamed Adel.

2019M00228SODB1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Dénomination : Groupement de développement Agricoles Nekrif

Activité : Développement Agricoles

Siège social : Nekrif Remada Tataouine

En vertu de la décision du gouverneur de Tataouine sous le numéro 742 le 4 décembre 2004. Il a été constitué un Groupement de développement Agricoles

Administration : Monsieur Mohamed Issaoui Président de Groupement et Monsieur Ali Thabti Trésorier.

Membre : 4 Membres.

2019M00231SODB1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole UNITE 5 FERDAWS 2

Nom : Groupement de Développement Agricole

UNITE 5 FERDAWS 2.

Zone d'intervention : UNITE 5 FERDAWS 2.

Buts :

- Aidez les agriculteurs à rationaliser et à évaluer le produit

- Echange d'expérience avec les autres organisations (G.D.A.O.N.G ... etc) à l'intérieur du pays et à l'étranger.

- Résidence sociale : FERDAWS

- Adresse : FERDAWS 4210 Rejim Maatoug.

- Décret de création du Groupement :

Déclaration du gouverneur de Kebili sous n°146 du 9/6/2017

Selon la loi n°43 de l'année le 10 mai 1999.

2019O00031SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

GROUPE BPCE

(Texte revu)

Notice d'information relative à l'augmentation de capital

DE LA BTK- GROUPE BPCE INTERNATIONAL

S.A au capital social de 100 000 000 DT

Siège social : 10 Bis avenue Mohamed V - 1001 - Tunis

R.C n° : B152691996

MF : 12357 S/A/M/000

En vertu du PV de l'AGE de la BTK - Groupe BPCE tenu le 7 /11/2017 (Enregistré à la recette des finances le 16/11/2017 sous le n°17804557 - Quittance n°79907, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal le 17/11/2017 - Quittance n°2017F23228192)

L'assemblée générale extraordinaire de la Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE tenue le 7 Novembre 2017 a décidé d'augmenter le capital de la banque en numéraire d'un montant de 100.000.000 DT et de le porter ainsi de 100.000.000 DT à 200.000.000 DT et ce, par la création et l'émission de 1.000.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 DT.

Ces actions seront émises au pair et seront libérées intégralement à la souscription.

L'assemblée a délégué, dans sa deuxième résolution, au Conseil d'Administration de la Banque, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital, de procéder aux modifications corrélatives aux statuts de la Banque, de constater sa réalisation et d'une façon générale, de remplir les formalités nécessaires y afférentes et rendre définitive l'augmentation de capital décidée.

Cette augmentation de capital est réservée exclusivement aux anciens actionnaires. La BTK n'aura pas recours, lors de cette augmentation, aux procédures et démarches de publicité prévues pour les opérations par appel public à l'épargne.

Caractéristiques de l'émission :

Montant : Le capital social sera augmenté de 100.000.000 DT (cent millions de dinars) et ce, par l'émission de 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles d'une valeur nominale de 100 DT (cent dinars) à souscrire en numéraire et à libérer totalement à la souscription.

Prix d'émission : Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises au pair, soit 100 DT l'action sans prime d'émission, à libérer en totalité à la souscription.

Droit préférentiel de souscription : La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée uniquement aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel de la banque selon la parité d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.

Les actionnaires peuvent souscrire à cette augmentation tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

A titre irréductible : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison d'une (1) action nouvelle pour une (1) action ancienne.

A titre réductible : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires de droits de souscription bénéficieront d'un droit de souscription à titre réductible, en vue de la répartition des actions non absorbées par l'exercice du droit de souscription à titre irréductible. Cette répartition s'effectuera au prorata du nombre d'actions anciennes ou droits y afférents possédés par les souscripteurs, dans la limite de leurs demandes et sans attribution de fractions et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

Chaque actionnaire pourra, s'il le désire, conformément aux dispositions de l'article 296 du Code des sociétés commerciales, renoncer individuellement à son droit préférentiel de souscription.

Si les souscriptions à titre irréductible et réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le Conseil d'Administration pourra répartir librement les actions non souscrites, totalement ou partiellement. Elles ne pourront néanmoins, en aucun cas, être offertes au public.

Le conseil d'administration pourra limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions reçues à la condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation. Il pourra utiliser dans l'ordre qu'il déterminera les facultés prévues ci-dessus ou l'une d'elles seulement.

L'augmentation de capital ne sera pas réalisée si, lors qu'après l'exercice de ces facultés, le montant des souscriptions reçues n'atteint pas la totalité de l'augmentation de capital ou les trois quarts de cette augmentation.

Jouissance : Les 1.000.000 (un million) d'actions nouvelles émises sont soumises à toutes les dispositions statutaires et seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital, après la libération de ladite augmentation de capital en numéraire et la publication de la notice conséquente au JORT et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la BVMT.

Période de souscription : Conformément aux dispositions de l'article 301 du Code des sociétés commerciales, les actionnaires disposeront d'un délai de quinze jours à compter de la publication de la notice d'information au Journal Officiel de la République de Tunisie, pour exercer leur droit préférentiel de souscription. Ce droit de souscription sera librement négociable pendant toute la durée de la souscription.

Lieu des souscriptions et des versements : Les souscriptions et les versements seront reçus au siège social de la Banque Tunis-Koweïtienne (BTK), Avenue Mohamed V - 1001 Tunis - Tunisie.

Les fonds versés à l'appui des souscriptions seront déposés dans le compte indisponible réservé à l'augmentation de capital en numéraire de la Banque Tuniso-Koweitienne (BTK) ouvert à l'agence centrale de la BTK - Avenue Mohamed V - 1001 Tunis, sous le numéro 20 00000000 00340000 18.

2019R01410SANB2

Renouvellement

UNION DE FACTORING UNIFACTOR

SA au capital 15.000.000 Dinars

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

RC : B134582000

MF : 510246K

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration tenue le 26 Avril 2019, et enregistré à la recette des finances la Charguia en date du 3 Mai 2019 sous le n°19802700 Quittance n°57326, il a été décidé de renouveler les mandats de :

- Monsieur Abdelwahed Gouider en tant que Président du Conseil

- Monsieur Imededdine Cherif en tant que Directeur Général.

et ce à compter du 26 avril 2019 jusqu'à la date de l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 avec les pouvoirs qui leurs sont conférés par la loi et les statuts.

2019R01422SANB2

Résolutions

UNION DE FACTORING UNIFACTOR

SA au capital 15.000.000 Dinars

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis

RC : B134582000

MF : 510246K

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la Société UNIFACTOR en date du 26/4/2019, enregistré à la recette des finances Charguia le 6/5/2019 sous le n°19702724 Reçu n°057722, il a été décidé à l'unanimité :

- L'approbation des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes et des états financiers arrêtés au 31/12/2018 et donne quitus entier aux administrateurs pour leurs gestion de l'exercice 2018.

- Fixation au titre de l'exercice des jetons de présence et la rémunération des membres du Comité des risques, du comité exécutif de crédit et du comité permanent d'audit interne.

- Le renouvellement des mandats des administrateurs suivants: Messieurs Abdelwahed Gouider, La Banque Nationale Agricole "BNA", L'Amen Bank "AB", L'Arab Tunisian Bank"ATB", L'Arab Tunisian Lease "ATL", Carte Assurances, Société

Tunisienne d'Equipements"STE", SPDIT Sicaf, et, Société ASIRAQ et ce, pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

- La nomination de Monsieur Taieb Bayahi en tant qu'administrateur pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021

- La nomination de Messieurs Mohamed Laroussi Bouziri et Ezzeddine Saidane entant qu'administrateurs indépendants pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021

- La nomination des Cabinets CPA Tunisie et ECC-MAZARS Tunisie entant que commissaires aux comptes pour une durée de trois ans qui s'achèvera, à la date de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de 2021

- Approbation du projet de répartition des bénéfices proposé par le Conseil d'Administration et fixe les dividendes au titre de l'exercice 2018 à 0,500 Dinars par action.

2019R01423SANB2

BREAKWATER TUNISIA SA

Société anonyme

Capital social : 20.000 Dinars

Siège social : 6, Rue Ibn Hazm - Cité Jardins Le Belvédère 1002 Tunis

MF : 426047/E/A/M/000

CNSS : N°00224245-02

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4/4/2019 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajène 1082 Tunis le 18/4/2019 sous le Qn°41467 En° 19802293

L'assemblée générale prend acte de la liquidation définitive de la société et donne quitus ferme, entier et définitif au liquidateur et le décharge de son mandat.

Un exemplaire du P.V, du Rapport & de la quittance de la déclaration de Cessation ont été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 10/5/2019.

2019402039SANB2

Sté ALOULOU COMMERCE INTERNATIONAL "ALCI"

S.A. au capital de 150.000 dinars

Identifiant unique : 09.98777N

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés réunis le 24 avril 2019 et enregistré à la recette des finances Al Bouhaira le 26 avril 2019, sous le n°19703022, quittance n° M049000, et déposé au registre national des entreprises le 13 mai 2019, il a été décidé ce qui suit : le renouvellement des mandats du directeur général Mr Mohamed Malek Aloulou, du commissaire aux comptes Mr Mahmoud Neji et des membres du conseil d'administration, et ce pour les années 2019, 2020 et 2021.

2019402041SANB2

Décisions de l'assemblée générale extraordinaire de la société TIFERT

Tunisian Indian Fertilizers : TIFERT

Société anonyme

Au capital de 278 656 600 DT

Identifiant Unique : 0975908G

Matricule Fiscal : 975908/G/A/M/000

Siège social : 7 Rue du Royaume d'Arabie Saoudite Tunis

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société TIFERT du 11 avril 2019 enregistré à la recette des finances Nelson Mandella le 6 mai 2019, sous le numéro 19801283, quittance numéro 45873 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 14 Mai 2019, sous le numéro 201923529, il a été décidé de continuer l'activité de la société.

2019402048SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Nouvelle des Produits d'Entretiens

SARL au capital de 24.000 dinars

Siège social : Avenue 14 Janvier, Bouficha 4010

M.F. : 1494574/L/A/M/000

RC : B9116482017

Suivant PV de l'AGE en date du 12/4/2019 enregistré à la recette des finances Bouficha enregistrement 19700236 quittance M008992 en date du 12/4/2019 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises de Sousse en date du 17/4/2019 les associés ont décidé :

Résolution 1 : D'accepter la démission de monsieur Amri Tarak de ses fonctions en qualité de gérant de la société,

Résolution 4 : De nommer Monsieur Charrad Issam gérant de la Société jusqu'au 30/6/2019.

2019R01424SRLB2

Société 3IA DISTRIBUTION

SARL au capital de 10 000 DT

App D16, Complexe Dorra, Av 15 Octobre Souk Lahad 4000 Sousse

RC : B0926052014

MF : 1334442K/A/M/000

Suivant le PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 01 Avril 2019 enregistré à la recette des finances rue 3 Septembre 1934 Sousse, sous le n°19700668 et dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprise sous le n°201920118 en date du 24/4/2019, il a été décidé la désignation de Mr. Mohamed Jedidi commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2018 - 2019-2020.

2019S00652SRLB2

Ajout de l'adresse de l'usine

Société : Sté Chaieb d'Industrie des Matériaux de Construction «SCIMACO MEGA

BETON»

Forme juridique : SARL

Capital social : 3 396 147 Dinars

MF : 0588162 EAM000

RC : B194431997

Siège social : 62, Rue 14 Janvier Ezzahra 2034 Tunis

Adresse usine : Route Jemmel 5036 Manzel Harb Monastir

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7/12/2018, enregistré à la recette des finances le 27/12/2018 sous le numéro 18801074 quittance M033687, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance Ben Arous, le 10/01/2019 sous le numéro 20191499.

Il a été précisé que l'usine est située à la Route Jemmel 5036 Menzel Harb - Monastir.

2019S00656SRLB2

Healthcare Anywhere

Sarl au capital de 350 000.000 dinars

MF : 1590685G/A/M/000

5 Impasse Chahrazed El Menzah 4, 1004 Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Healthcare Anywhere du 7/12/2018, enregistré à la recette des finances de la cité Mahrajène le 28/12/2018 sous le n°18808146, Quittance n°M94584.

Dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 3/5/2019 sous le n°D0129442018 les actionnaires de la société ont décidé :

- Quitus au Gérant

- Approbation des états financiers 2018

- Augmentation du capital.

2019402042SRLB2

TDLS Sarl

Capital social : 20.000 DT

Siège social : Immeuble les chalets Montplaisir 1073 Tunis

Identifiant unique : 1584405V

CNSS : 601203-94

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 6-12-2018 enregistré à la recette des finances de Montplaisir le 6-3-2019 sous le n°19801180, quittance n°M024299, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation de la cession de parts sociales conclue entre TDLS et Victor LEBEAU portant sur une part sociale.

- Nomination de Mr. Victor Lebeau cogérant de la société pour une période de trois ans renouvelable.

- Approbation de la mise à jour des statuts, enregistré à la recette des finances Montplaisir - Tunis le 6-3-2019 sous le n°19801181, quittance n°M024302.

Dont deux exemplaires ont été déposés au centre national des entreprises le 14-3-2019 sous le n° 201912984.

2019402045SRLB2

SOCIETES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

«SOCIETE ARSON NEGOCE - SUARL»

Siège social : 21 Avenue Hédi Saaidi Beb Saadoun

MF : 1364209 T/A/M/000

Capital : 20.000 Dinars

Selon P.V de l'AGE enregistré à la recette des finances de Tunis le 11/5/2016 sous le n°16803570 Quittance n°4882, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 18/12/2018 sous le n°D0127362014 il a été décidé le transfert du siège social à l'adresse suivante : 17 Rue Daouha Denden Tunis.

2019402033SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant A.S.S.P en date du 3/5/2019 enregistré à la recette des finances el Mourouj le 6/5/2019 sous le n°19201921 M. Ezedine Jbahi, a vendu à M. Nejmedine Dguachi, la totalité du fonds de commerce sis n°2 «résidence fourat» Mourouj 5 Ben Arous, au prix de vingt cinq milles dinars (25.000 TND).

Toutes oppositions devront être formulées, dans un délai de 20 jours à partir de la date d'insertion de cet avis au JORT, entre les mains de maître Moumni Salem, à l'adresse sise au 63, rue Mongi Slim Tunis.

2019T00842FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/5/2019 enregistré le 7/5/2019 sous n°19201135, Mme Abidi Hanène Epouse Belhaj Amor Sarhane demeurant à résidence Elmoustakbel 2 El madina Eljadida Ben Arous a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant sis au 32 Avenue Fayçal Ibn Abdelaziz Elmadina Eljadida Ben Arous, avec ses éléments corporels et incorporels et ce à Mme Mouaddeb Mariem demeurant au 5 rue Badr Ettamem Cité La-gazelle Ariana,Toutes les oppositions seront reçues par Mr Chagrani Jabeur Avocat 4 Avenue Farhat Hached Ariana, dans les 20 jours de la date de parution de cet extrait au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux quotidiens «Alchourouk» et «Le Quotidien».

2019R01415FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 8/5/2019 enregistré à la recette des finances de Nouvelle Madina le 16/5/2019 quittance n°M038070, enregistrement 19201737. Sté ATTI commerciale vente pièces de rechange son gérant Mr Maher Ben Habib Maki Atti a vendu à Mr Tarek Ben Mabrouk Ankar le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente pièces des rechanges situé à 02 rue Ribat 2013 Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'acheteur à l'adresse de fonds de commerce dit dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 19/5/2019.

2019R01436FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date 7/2/2019 rédigé par Maître Ben Rhouma Hatem, titulaire de C.I.N n°05118851, enregistré à Zawiet Sousse le 8/2/2019 sous le n°19200167, quittance n° 5255, madame Ayari Jalila, titulaire de la carte d'identité n°02979104 a vendu à Monsieur Zanina Hichem titulaire de la carte d'identité n°09271479 le fonds de commerce sis au Marché municipal avenue 7 novembre zawiet Sousse. Les oppositions doivent être signifiées dans un délai de vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne entre les mains des acheteurs, qui ont élu domicile à la localité du fonds précité la vente a été publiée aux quotidiens Echourouk et le Quotidien du 11/5/2019.

2019S00653FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du 24-4-2019 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 9-5-2019 sous quittance numéro M051002 enregistrement numéro 19201216, Madame Hanene Bent Mouldi Bouzomita titulaire de la CIN numéro 0579979 a vendu à Madame Olfa Bent Moncef Kacem ; titulaire de la CIN numéro 05798562, tous le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente des produits alimentaires et des céréales; situé au rue Ibn Khaldoun Zarzis Les oppositions seront reçues à l'adresse du fonds mentionné dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal «Chourouk» du jeudi le 16 Mai 2019.

2019M00227FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP enregistré à la recette des finances du Mansoura Kairouan le 5/3/2019 quittance M021085, n° d'enregistrement 19200620 la société Mabrouk Diffusion SA, RC : B110092199, matricule fiscal n°0046884/W, siège social au rue El Kef km 6.5 Denden Manouba représentée par son gérant Mr Mahdi Abdelmoula, a vendu à la Société Spring Travel Service SA, RC : B2028112004, matricule fiscal n°879902/L, siège social au rue Taha Hssine à Houmt Souk Djerba, représentée par son gérant Mr Khaled Rojbi, la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de vêtements au détail sis à rue Elkhawarezmi 3111 Kairouan Nord gouvernorat Kairouan, dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur au lieu du siège social à la rue Taha Hssine 4180 à Houmt Souk Djerba, dans un délai de vingt jours à partir de la date de parution de cet avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux Essabeh et le Temps du 14/5/2019.

2019M00229FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par maître Kouki Amri Wided avocat à Béja enregistré à la recette des finances de Béja le 6/7/2018 enregistrement n°18103954 les nommés : Elgia Hamraoui, Moncef Hamraoui et Tarek Hamraoui ont vendu à Monsieur Bilel Hamraoui ; la totalité du fonds de commerce exploité en vente des produits divers avec tous ses éléments corporels et incorporels situé à Rue Mohamed Daghbeji n°44 Béja.

Cette vente a été publiée dans deux journaux «le Quotidien» et «Chourouk» le 4/4/2019.

2019J00065FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/5/2019, enregistré à la recette des finances rue Tarek Ben Zied Bizerte, le 3/5/20191 quittance n°44447 Enregistrement n°19202133, Madame Malika Gharbia titulaire de la carte d'identité nationale n°0139275 délivrée le 17/9/2010 demeurant 699 avenue Basra Ain Mariem Bizerte a vendu à Monsieur Chahir Jerbi, titulaire de la carte d'identité nationale n°08925289 délivrée le 24/6/2013 demeurant 699 avenue Basra Ain Mariem Bizerte la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des produits d'entretien et des produits alimentaires général situé à l'avenue l'Emir Abedlkader Behira Bizerte.

Les oppositions se font au local sis à l'avenue l'Emir Abedlkader Behira Bizerte.

Et ceci dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk du 16/5/2019.

2019W00187FCCC2

Donation de fonds de commerce

Par acte authentique rédigé par les deux notaires Boughzala Melek et Doss Oueness en date du 8/10/2018

enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal le 12/11/2018 quittance n°M065801 Mrs Rami Al Mahjoub a fait donation à sa mère Habiba Boubaker la totalité du fonds de commerce sis avenue de l'environnement Moknine destinée à l'activité d'un café de première catégorie sous le nom LA LIGA CAFE.

Les oppositions sont reçues au siège du fonds de commerce déjà indiqué.

2019P00239FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 25/4/2019, enregistré à la recette des finance Borj Louzir - Ariana le 2/5/2019 sous le n°19201097 quittance n°M040636 Mme Ahlem Bent Abdelhafidh Ghidifi demeurant à Sayada Kairouan a vendu à Mr Khalifa Ben Ghéneya et Mr Abdessalem Ben Ghénéya demeurant rue elmarsa n°1 Borj Elbakouch Ariana.

La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné en tant que café 1ère catégorie sis avenue Ain sobeh n°1 Choutrana 1 Soukra Ariana

Les éventuelles oppositions seront reçues chez Maître Mohamed Chehayder dans son cabinet sis à l'avenue Ahmed Khabthani n°1 Ariana et ce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Une copie du contrat de vente a été déposée dans l'adresse indiquée. Cet avis a été publié au journal "Chourouk" le 10/5/2019.

2019402037FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P en date du 01/4/2019 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 sous le n° 19202175, Mr. Khaled Al Massoudi titulaire de la carte d'identité nationale n°06534808 a vendu tout le fonds de commerce sis au 8 bis avenue de la Liberté Menzah 6 à Mr Ilyes Fadhel titulaire de la carte d'identité nationale n°05446936.

Toute opposition à cette vente sera signifiée dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au 8 bis avenue de la liberté, Menzeh 6.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 4/5/2019.

2019402038FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente en date du 16/4/2016 enregistré sous le n°19201713 quittance n°M056438 monsieur Imed Gasmi a vendu à Mme Houwaida Gasmi la totalité du fonds de commerce exploité pour le montage et la vente des enseignes lumineuses sis au 65 avenue Taieb Mhiri Ariana. Les oppositions seront acceptées entre les mains de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

2019402046FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances Cité Ettadhamin le 3/5/2019 sous le n°19201841 quittance n°59550, Mme Zoubeida Dabouzi titulaire de la CIN n°02173165 vend à la Société Chairs SARL titulaire de M.F : 1600805 D, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à Route Bizerte Km6.5 Mnihla - Ariana pour l'exercice de tous commerces.

Les oppositions sont acceptées chez société Chairs à l'adresse suivante : Résidence Mariem Apt 517 Etage 5 Rue de l'Indépendance 2080 Ariana dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Chourouk» et «Le Quotidien» le 18/5/2019.

2019402049FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suite à la légalisation de signatures, du contrat de location, en date du 19 et 20 février 2019 enregistré à la recette des finances de la rue d'Autriche, le 21 février 2019 sous le n°19300723 reçu n°M015092. Madame Hadhem Ben Hassine épouse Ben Moulahem de nationalité tunisienne CIN n°05408357 du 11/6/2010 a loué à monsieur Noureddine El Ati CIN n°00345851 du 3/9/2015 tout le fonds de commerce sis au 27, rue de Tozeur - Bab El Khadra à Tunis 1006 pour une durée de deux années. Du 1er février 2019 au 31 janvier 2021 pour la somme de 980.000 Dinars tunisiens par mois. Cette annonce est parue au journal «Echourouk» le mercredi 15 mai 2019.

2019T00841FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 25/4/2019, enregistré à la recette des finances de La Goulette le 15/5/2019 quittance n°68104 sous le n°19302876 Mr Abdelkader Ben Mohamed Bachir Habil a loué la totalité du fonds de commerce avec tout ses éléments corporels et incorporels en tant que gérance libre sis à 32 avenue Osman Bahri Ain Zaghouan Tunis exploité en tant que restaurant et fast-food et Pizzeria à Mr Yahia Ben Sliman Ben Chikh Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du locataire à l'adresse 23 Rue Abou Taeib Motanabi Kram Sud Tunis dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et Le Quotidien le 17/5/2019.

2019R01419FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette de finances Djerba le 19/3/2019 sous le n°029478 quittance n° 19301052 Mr Sadik Ben Bouaich Haje Brahim titulaire de la carte d'identité nationale n°00419283 demeurant à Walegh Djerba a loué la totalité du fonds de commerce initialement prêts à l'activité Agence Immobilière catégorie B Sis Rue Omar Jabdallah Houmt Souk Djerba à Sté Riada représenté par son Gérant Mm Amira Hadouk titulaire d'une carte d'identité nationale n°09124535 et résident à Béni Dighat Riath Djerba pour une période d'un an à compter 01/3/2019 et fin 28/02/2020.

2019M00230FCCC3

Contrat de location d'un fonds de comme

En vertu du contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances avenue Taieb Mhiri Nabeul en date du 10 Mai 2019 sous le n° de la quittance M048947 et le n° d'enregistrement 19301475 Monsieur Tahar Ben Sadok Slama détenteur de la CIN n°01660981 loue à la société Miss 2L société à responsabilité limitée enregistrée au registre de commerce sous le n°B518391203 son gérant Monsieur Anis Ben Bechir Bani détendeur de la CIN n°06361602 la totalité du fonds de commerce destiné à toutes sortes de commerce de détail exploité au local sis à l'avenue Farhat Hached Nabeul pour une durée de 25 ans débutant le premier juin 2019 et finissant le 31 Mai 2044.

Une publication de l'acte a été faite dans deux quotidiens La Presse et Essahafa en date du 14/5/2018.

2019N00400FCCC3

Location gérance

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances La Marsa le 14 mai 2019 sous numéro 19302864 Quittance n°M081372 la société L'EQUIPEMENT RATIONNELS ayant le matricule fiscal n° 36082M représentée par son représentant légal a donné en location gérance à la SOCIETE GENERAL MATERIEL PROFESSIONNEL GMP EN COURS DE CONSTITUTION, son fonds de commerce sis au 44 Rue Ali B Ghedhehom Tunis.

Toute opposition est recevable au locataire dans les délais légaux à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Publié au journal le Quotidien le 16/5/2019.

2019402047FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amis de la bibliothèque et du livre régionale à Ariana

Siège : 23, Avenue de l'Indépendance Ariana 2080

Sujet : Promotion des activités culturelles de la bibliothèque régionale.

Objectifs :

- Contribuer à encourager la lecture et à diffuser la culture du livre;

- Contribuer aux activités régionales et internationale liées au livre et à la lecture.

Présidente de l'association : Sonia Hanchi

Secrétaire générale : Radhia Znidi

Trésorière : Houda Taghzouti.

2019T00838APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association :

Association des Anciens Employés des Prisons et de la Rééducation

Adresse : Avenue 9 avril à coté de l'hôpital ophtalmo Tunis

Objectifs :

- Prestations des services aux membres adhérents

- Fournir une assistance sociale et matérielle au profit des membres adhérents

- Fournir une assistance auprès des administrations publiques et privées au profit des adhérents

- Fournir des activités sportives, culturelles et des distractions aux adhérents

Président : Azaiez Bouzid

Secrétaire Général : Med Ahmed Khemir

Trésorier : Abderahmen Neffati.

2019R01400APSF1

Constitution de Syndic des copropriétaires de la Résidence Séville Ain Zaghouan Nord

Suivant acte sous seing privé, en date du 01 février 2019 enregistré à la recette des finances la Goulette, le 5 avril 2019 quittance n°M046773, enregistrement n°19702022.

Mr Khaled Msallem est nommé Président du syndic.

2019R01420APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de soutien aux enfants du sahel.

Siège : 18, rue d'Alger, Moknine - Monastir.

Objectifs :

- Fournir un soutien matériel et moral aux enfants (dans le besoin) à travers des activités qui touchent directement l'enfant lui même, leur famille ainsi leur environnement.

- Intensification des activités de solidarité et encouragement des initiatives Individuelles au sein de l'action humanitaire.

Président : Fatma Saafi.

Secrétaire général : Mohamed Laribi.

Trésorier : Mounir Ayari.

2019S00654APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Action culturelle de M'saken

Adresse : Rue du martyr Ahmed Rekik - M'saken 4070

Objet : Association culturelle.

Objectifs :

Promouvoir l'activité culturelle et intellectuelle à M'saken à travers :

- La diffusion d'une culture démocratique, nationale et humaniste dans la région.

- Renforcer la vie culturelle et intellectuelle.

- Inciter les citoyens et les intellectuels à participer dans la vie culturelle.

2019S00655APSF1

Constitution d'une association de développement, éducative et culturelle

Nom de l'association : Association des jeunes développeurs.

Adresse : Appert 802, Immeuble 8, Cité CNRPS, Béja 9000.

But : participer au développement en Incitant les Jeunes à créer des projets utilisant les TIC pour servir la société.

Membres :

Président : Toujani Mourad.

Vice président : Mohamed Sellami

Secrétaire général : Riahi Awatef

Trésorière : Chouihed Wijden.

2019J00064APSF1

Homologation de résolutions

Résidence Al Kawthar

Siège social : Borj Louzir Ariana

Suivant le PV de l'assemblée générale des propriétaires de la résidence Al Kawthar de 12/5/2019 enregistré à la recette des finances Borj Louzir le 14/5/2019 ses le n°19801231 quittance n°M043081.

Il a été décidé l'élection de Mr Kanzari Lotfi présidant du syndic et Mr Guebsi Med trésorier avec les pouvoirs les plus étendus.

2019R01427APSF2

Renouvellement du comité syndical de la résidence Diar Nerjess II, 2 rue El Metline Borj Louzir Soukra, Ariana

Syndic Résidence Diar Nerjess II

Conformément au procès-verbal de l'assemblée générale du Syndic de la Résidence Diar Nerjess II, tenue le 4/11/2018, et enregistré à la recette des finances de Borj Louzir, sous le numéro 18803464 en date du 19 novembre 2018, quittance n°M067262, et qui a été approuvé par le conseil municipal Municipalité de Sokra suite à la décision n°480 du 30 janvier 2019 ; il a été décidé de constituer un nouveau comité syndical détaillé comme suit :

- Mourad Jemi : Président

- Jamel Khalfaoui : Trésorier

- Kamel Maalaoui : Trésorier adjoint

- Mohamed Sahbi Mdimegh : Secrétaire général et porte-parole

- Kamel Bououd : Secrétaire général adjoint chargé des litiges juridiques

- Chokri Kanou : Secrétaire général adjoint chargé des affaires des ouvriers

- Mehrez Rezgui : Secrétaire général adjoint chargé des projets de réforme.

2019R01437APSF2

SYNDIC RESIDENCE ERRIADH

116, Avenue Hédi Nouira - Nasr 2

Le Comité Directeur du SYNDIC RESIDENCE ERRIADH a l'honneur de vous informer qu'à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du 3/01/2019, dont le procès-verbal a été enregistré le 18/01/2019 à la recette des finances Menzeh 6 sous le n°19800319 quittance n°006698, les adhérents ont élu les membres du Comité Directeur du Syndic.

La répartition des fonctions a abouti aux affectations suivantes :

- Président : Mr Yassine Maazoun

- Trésorier : Mr Ridha Alhakim

- Membre : Mr Kamel Toumi

- Membre : Mme Imen Sallami

- Membre : Mr Taher El Habib

- Membre : Mr Abdelhamid Belhaj.

2019402036APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

JURISAFFAIRES : AVOCATS & CONSEILS

Maître Mohamed Slim Bouderbala

71 256 151

Partie poursuivante : TUNISIAN Saudi Bank (ex : STUSID BANK), société anonyme au capital de cent millions de dinars, en la personne de son représentant légal, RC : B16641997, siège social au 32 Rue Hédi Karray - 1082 Tunis - C B 20- 1002 Tunis.

Partie saisie :

A/ Sté HUIL NORD en la personne de son représentant légal, société anonyme, identifiant unique : 0983336 N, siège social à la résidence Diar Sokra, escalier Amira 1 sixième étage, appartement numéro 21, Ain

Zaghouan- Tunis, élisant domicile à l'étude de Me. Lamjed Nagati complexe Dorra, immeuble C 1er étage, bureau numéro 01 Manar 3- en sa qualité de débitrice principale.

B/ Monsieur Zied Nafeti, tunisien, président directeur général de société, titulaire de la CIN 05649742, demeurant à la rue Mohamed Ali n°32 Bizerte, élisant domicile à l'étude de Me. Lamjed Nagati complexe Dorra, Immeuble C 1er étage, bureau numéro 01 MANAR 3- en sa qualité de caution solidaire marié avec la partie saisie selon le régime de la communauté des biens.

C/Madame Imen Bent Abdallah Elhada, tunisienne, titulaire de la CIN n°07032677, demeurant au 12 Rue du Sahel, MontFleury Tunis - en sa qualité de partie saisie.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Slim Bouderbala avocat à la cour d'appel de la société Jurisaffaires avocats et conseils (MF : 1303354 Q) 45 Rue Ali Darghouth Tunis.

Désignation des parts indivises objet de la saisie : les immeubles objets des titres fonciers n°64368 Tunis et n°102038 Tunis situés à Machiekhet Sidi Daoued délégation de La Marsa gouvernorat de Tunis à proximité de la route nationale numéro R10 et à 5.4 km du centre-ville de la Marsa, 8.2 km de l'aéroport de Tunis Carthage et 13.9 km de la Goulette.

Les parts indivises constituent la totalité d'un terrain à usage d'habitation ayant une forme plate et au-dessous de 130 mètres par rapport à la route qui a été édifiée dernièrement dans le lotissement limitrophe du coté est et qui a été construit dans sa quasi-totalité / les terrains sont clôturés et arborés de vingt cinq oliviers délaissés / ils sont en indivision entre leurs copropriétaires.

Pour le titre foncier numéro 64368 Tunis : il s'agit de la totalité de la parcelle n°36 du plan parcellaire de Sidi Daoued arrondissement «C» de la propriété dénommée «Ardh Houssem» d'une superficie totale de 14 A 25 C situé à Sidi Daoued délégation de la Marsa Tunis à vocation d'habitation limitrophe à la route goudronnée. La partie saisie en possède 475 parts indivises objet de la saisie.

Pour le titre foncier numéro 102038 Tunis : il s'agit de la totalité de la parcelle n°03 du plan parcellaire de du titre 64371 Tunis de la propriété dénommée «Dar Boughatfa» d'une superficie totale de 13A 50 C situé à Sidi Daoued délégation de la Marsa, Tunis. La partie saisie en possède 450 parts indivises objet de la saisie.

Mise à prix :

Pour les parts objet du titre foncier n°64368 Tunis dont la superficie est de 475 parts; deux cent trente-sept mille cinq cents dinars.

Pour les parts objet du titre foncier n°102038 Tunis dont la superficie est 450 parts; cent quatre-vingt mille dinars.

Soit une valeur totale pour l'ensemble des parts indivises de : quatre cent dix sept mille cinq cent dinars (417.500.000).

Date de l'adjudication : Mardi vingt-cinq juin deux mille dix-neuf à partir de neuf heure devant la chambre des criéés du TPI de Tunis.

Conditions de visite de l'immeuble : chaque jour sans restrictions ou conditions.

2019T00843VEPA1

Vente immobilière

Demanderesse de vente : Najoua Hammar, cin 03907373 adresse 06 rue Amor Jemmali Bardo.

Défendeur poursuivi : Mohamed Moncef et Naima Hammar habitent à Mhamdia/Salouha Hammar réside à Hammamet Saida Hammar réside à Radés.

Jaghmouma Amri, Khalil, Chadhli, Lotfi, Faycel, Amel, Lilia, Adel tous fils de Abdelkader Hamar, Lotfi, Lilia, Basma, Saida tous fils de Abdelnabi Amor

Om Elkhir Bani, Mohamed, Sadika, Mohamed Mehrzi, Saidiya, Awatef, Majdi, Jalel, Hatem, Khaled tous fils de Mohamed Hbib Hammar résident tous à Somaa Nabeul

Avocat poursuivant : Maître Chaker el Hachmi avocat 12 immeuble bargaoui avenue 20 mars Bab Saadoun Tunis.

Immeuble objet de vente : Maison située à somma Nabeul ouvre sur 3 ruelles non immatriculée d'une surface de 140 m² vétuste composée de deux pièces toilette courette et entrée

Mise à prix : 56.000.000 dinars suite à l'expertise de Emna Brihmi dont l'affaire 2013/18

Date et lieu de vente : 24/6/2019 devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Nabeul.

Visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine.

2019R01409VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045K.

Partie saisie : Khaled Ben Khelil Azaiez, tunisien, né le 17/12/1974,

PDG de café, titulaire de la CIN n°06284557, demeurant au 9 rue de la République Soliman - Nabeul.

Descriptif de l'immeuble : une villa à usage d'habitation de 128 m² représentant les 127,5 parts indivises du titre foncier dénommé «Dar El Hana» objet du titre foncier n°524783 Nabeul d'une superficie globale de 510 m² et sis à Soliman 9 rue de la République.

La mise prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de deux cent quatre mille huit cent Dinars (204 800,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le lundi 24/6/2019 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Grombalia (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice sur la GP1 à Grombalia

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de Grombalia ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2019R01434VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le mercredi 12/6/2019 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente de l'immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA. dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : La société GRAND TRAVAUX MEGHAIETH, SARL, Immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le n°B188182000, MF 002535 M, représentée par son liquidateur monsieur Ismail Sbaii à son adresse immeuble elbaraka rue Taher Sfar Sousse (en sa qualité d'emprunteur).

Propriétaires du titre mis en vente :

1/ Hédi Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, directeur adjoint, Demeurant à n°5 rue 105 Taher Sfar - Sousse, CIN n°00337629.

2/ Ahmed Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, directeur technique. Demeurant à n°5 rue 105 Taher Sfar - Sousse CIN n°02982258.

3/ Faiez Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, agent technique. Demeurant à n°5 rue 106 Taher Sfar - Sousse. CIN n°02982904

4/ Nabil Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, adjoint technique. Demeurant à n°5 rue 105 Taher Sfar - Sousse. CIN n°06557810, en qualités de cautions solidaires hypothécaires.

5/ Imen Bent Mohamed Ben Ali Meghaieth, secrétaire. Demeurante à Immeubles Sidi Edhaher Khzema Est - Sousse CIN n°05578344

6/ Henda Bent Mohamed Ben Ali Meghaieth. Demeurante à rue Omar Ben ejoumoh n°3 cité Erriath - Sousse, CIN n°05501088.

7/ Rawdha Bent Mohamed Ben Ali Meghaieth, chef service. Demeurant à sidi Dhaher narjes. 2 - appartement 2 - Khzema Est - Sousse. CIN n°05501087, en qualités de tiers détenteurs.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, avocat à la cour de cassation, (MF 342080S) sis à la rue du docteur Calmette - Sousse.

Le bien immobilier mis en vente : La Totalité du titre foncier 27927 Monastir, constitué de la parcelle 936 relatif à la propriété nommée «wided» situé à Menzel Harb Bembla gouvernorat de Monastir, d'une superficie totale de 101200 m² et consistant en un terrain agricole de forme oblique contenant un nombre important d'oliviers productifs entourant des espaces nus.

Le terrain est limité au Nord par une voie agricole et une propriété revenant aux tiers et oued El Maleh, à l'est oued El Maleh, et une propriété privée, sud les parcelles 927-905 et 755 et à l'ouest les parcelles 901-903-905-937.

Mise à prix : un million et douze milles dinars (1012.000. 000 DT).

La visite de l'Immeuble : se fait chaque jour au temps de, travail sur rendez vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2019S00662VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le mercredi 12/6/2019 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente de l'immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA. dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître

Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : La société GRAND TRAVAUX MEGHAIETH, SARL, Immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le n°B188182000, MF 002535 M, représentée par son liquidateur monsieur Ismail Sbaii à son adresse immeuble elbaraka rue Taher Sfar Sousse (en sa qualité d'emprunteur).

Cautions hypothécaires solidaires propriétaires du titre mis en vente :

Madame Fatma Bent Mohamed Ben Mohamed Labben, ép Mohamed Meghaieth, demeurant n°5 rue Taher Sfar - Sousse, CIN n°02813571.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, (MF 342080S) sis à la rue du docteur Calmette - Sousse.

Le bien immobilier mis en vente : La totalité de titre foncier 27923 Monastir, relatif à la propriété nommée «NARJESS» situé à masdour bembla gouvernorat de Monastir, d'une superficie totale de 244092 m² et consistant en 31 parcelles agricoles de superficies variantes se situant dans une Coline plantée d'oliviers hors de la zone urbaine de Masdour (parcelles 35-46-49-59-89-90-95-122-138-141-149-171-175-177-178-187-188-190-191-192-229-236-242-252-259-261-262-263-264-641-642).

Mise à prix : un million neuf cent cinquante deux milles et sept cent trente six dinars (1952.736,000 DT).

La visite de l'immeuble : se fait chaque jour au horaires de travail sur rendez vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir situé à Monastir ou l'avocat Poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2019S00663VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

Il sera procédé le mercredi 12/6/2019 à 9h du matin, à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir, à la vente de l'immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA. dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : La société GRAND TRAVAUX MEGHAIETH, SARL, Immatriculée au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le n°B188182000, MF 002535 M, représentée par son liquidateur monsieur Ismail Sbaii à son adresse immeuble elbaraka rue Taher Sfar Sousse (en sa qualité d'emprunteur).

Cautions hypothécaires solidaires propriétaires du titre mis en vente :

1/ Monsieur Hédi Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, directeur adjoint, demeurant à n°5 rue 105 Taher Sfar - Sousse, CIN n°00337629.

2/ Monsieur Ahmed Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, directeur technique, demeurant à n°5 rue 105 Taher Sfar - Sousse, CIN n° 02962258.

3/ Monsieur Faiez Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, agent technique, demeurant à n°5 rue 105 Taher Sfar - Sousse, CIN n°02962904.

4/ Monsieur Nabil Ben Mohamed Ben Ali Meghaieth, adjoint technique, demeurant à n°5 rue 105 Taher Sfar - Sousse, CIN n°05557610.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, (MF 342080S) sis à la rue du docteur Calmette - Sousse.

Le bien immobilier mis en vente : tout le titre foncier 35,780 Monastir, constitué de la parcelle n°1 relatif * la propriété nommée "salsabil" situé à masdour délégation Jemmal, gouvernorat de Monastir d'une superficie totale de 87917 m² et consistant en un terrain de forme oblique au croisement de deux routes, la première reliant Sousse et Jemmal, la seconde menant à Masdour. Le terrain est clôturé de tous les cotés avec des murs en briques à hauteur de 2m et contient un bâtiment d'une superficie de 92 m² exploité comme administration. Il contient également d'autres constructions en métal ou en briques non achevées.

Le terrain est limité au nord par une voie publique, à l'est la route reliant Sousse à Masdour, à l'Ouest et Sud oued el Maleh.

Mise à prix : trois millions six cent neuf milles et deux cent quarante dinars (3609.240, 000 DT).

La visite de l'Immeuble : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1ère Instance de Monastir situé à Monastir ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2019S00664VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Hedi Ben Mohammed Fendri, CIN 01044653, demeurant à la route Mahdia km 3.5 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à lac route Mahdia km 3.5 Sfax et plus précisément à la route reliante route Mahdia à la route de Tunis Alhafara consistant en deux garages.

Le 1er garage d'une superficie couverte de 44.36 m² dont 41.36 m² un espace exploité, le sol en ciment et le toit en béton armé il est en mauvaise état.

Il est délimité du coté sud par un magasin commercial, du coté est par une piste, du coté ouest par la partie saisie et du coté nord la boulangerie kallel et fils.

Le 2ème garage d'une superficie de 32.51 m² dont 29.81 m² est exploité délimité du coté sud la partie saisie, du coté est par une piste du coté ouest par la partie saisie.

Mise à prix : (25.800.000) après la réduction du prix du 40%.

La date et lieu de la vente : le 10/6/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X00724VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : ATTEJARI BANK en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à Tunis.

Partie saisie : Emro El Kaies Ben Abderrazek Jaidane, demeurant à rue Essalem Cité Riadh 01 Ksar Hellal Monastir, titulaire de la C I N n°06756941.

Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse MF : 371670 /X

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts indivises du titre foncier n°32726 Monastir dénommé "FEDIA" et qui sont de l'ordre de 200 parts représentant un appartement sis au premier étage de 200 m² comme superficie sis à rue de la Paix Ksar Hellal

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 156 930 DT 481 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi 19/6/2019 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

Conditions de visite de l'immeuble : sans conditions.

2019A00209VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de 40% du prix

Le créancier saisissant : Mejda Bent Lakhdhar Fetni,

Adresse : Pharmacie Alouini Cité El Hajjem Kairouan.

Le débiteur saisi : Essayed Allani, demeurant à Rue Dabbaghine n°48 Kairouan.

L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Meherzi- avocat à la cour de cassation- étude sise rue Abou el Kacem Chebbi Kairouan- Identifiant fiscal 632223/D.

Le bien immobilier objet de la saisie :

L'entier du bien immobilier en indivision composé de 14 parts indivises d'un total de 48 du local résidentiel à rue Dabbaghine Cité de la Mosquée à la ville antique qui est un logement de style traditionnel composé d'un rez-de-chaussée de superficie d'environ 108 mètres carrés suivi d'un seul étage de superficie de 79 mètres carrés, délimité du nord par la maison d'Ezzine Allani, du sud par un bien immobilier appartenant à un tiers, de l'Est par la maison Allani et de l'ouest par une place subordonnée à la rue Dabbaghine.

La mise à prix : Elle est fixée à quatorze mille neuf cent quatre-vingt dinars 000 millimes (14.980,000 d).

Date de l'adjudication et le tribunal devant lequel l'adjudication aura lieu :

L'adjudication aura lieu le lundi, vingt quatre juin deux mille dix neuf (24/6/2019) à la direction des ventes immobilières du tribunal de première instance de Kairouan à partir de huit heures trente.

Visite : Le bien immobilier peut être visité tous les jours de la semaine. Pour plus d'informations, contactez l'étude de Maître Adel Zouaidi huissier de justice, à Avenue Habib Thameur pendant les heures de travail administratives.

2019H00110VEPA1

Vente aux enchères publiques après réduction de la mise à prix de 40%

Date et lieu de l'adjudication : elle aura lieu le mercredi 12/6/2019, au tribunal de première instance de Monastir, à partir de 9 H et suivant à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance, au palais de justice de Monastir.

Poursuivant : société mondial équipement distribution en la personne de son représentant juridique, siège social 7 et 8 ELBODIAR 1 ; Sfax.

MF : 637193M/A/M/000. M. CNSS : 298299-24

Partie poursuivie : société ben Salem : en la personne de son représentant juridique, S.A.R.L, MF n°B145351996, siège social Rue Farhat Hached Sahline Monastir.

L'avocat poursuivant : Maître Frih Naim, avocat à la cour d'appel, Rue Chaaben El Bhouri, Houmet Trabelssia, Monastir.

Immeuble objet de la vente : il se compose de (3833.5) parts, dans l'indivision, Parmi les (23001) parts, la totalité des parts de titre foncier 42377 Monastir Réquisition cadastrale n°93566 (après sa répartition) ; l'équivalent à (23001) m².

L'immeuble est composé de deux parcelles accolées, situées au lieu dit : IMADET Zarmdine nord, sa délégation, gouvernorat de Monastir.

*1ère parcelle (N°233) elle est d'une surface de (12950)m² et se compose de d'un lot de terrain à vocation de bâtir située à l'intérieur du plan d'aménagement de la ville de Zarmdine, sa partie nord est complantée d'oliviers variée et d'arbres fruitiers, quant à son coté sud c'est une bande de terre nue, centrée d'un étable couvert de dalle, ses Mures sont en briques d'une surface couvert égal à (48) m², comprenant à son coté Nord une chambre pour ouvriers accolée à une (gricha) contenant un (gourbi) au centre de cette parcelle se trouve un puits d'une profondeur de (62) m et d'un diamètre de (04) m² construit en pierre sèche voisinant à son coté sud-est (el kebla) un bassin en Pierres sèches ayant une capacité de contenir (35) m² d'eau, toute indiquant que toutes les constructions sont anciennes et dont les mures sont fissurés.

*2ème parcelle (N°234) : elle est d'une surface de (10051) m², située à l'intérieur du plan d'aménagement de la ville de Zarmdine, complantée d'oliviers et d'arbres fruitiers.

Mise à prix : La mise à prix da la vente de (3833.5) parts est fixée âpres sa réduction, de 40% à cent soixante cinq milles quatre cent vingt huit dinars 898 millimes (d165.428.898) plus les frais de la l'adjudication fixé a mille six cent soixante quatorze dinar (d 1674) plus les frais de 2ème adjudication.

Visite de l'immeuble et consultation du cahier des charges : Pour plus amples renseignements, contacter le greffe du tribunal de première instance de Monastir et l'Etude de l'avocat poursuivant Maître Frih Naim, avocat à la cour d'appel, Rue Chaaben et Bhouri. Houmet Trabelssia, Monastir.

La visite de l'immeuble est possible chaque dimanche de 12 h à 13 h.

2019P00242VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Maître Abderrazak Kilani

Avocat à la cour de cassation

de la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS» rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, sème étage Montplaisir 1002 Tunis

Tél : 71.950.400

Fax : 71.950.370

RC : 000MA745188T

Poursuivant : Banque de Tunisie, société Anonyme, RC N°B1105941994, représentée par son Président Directeur Général, siège social 2 rue de Turquie Tunis,

Partie saisie : Société AGRIPLUS SARL représentée par son gérant, RC N°B0137492004, siège social 72 Avenue de Carthage, appartement n°10, 5ème étage 1000 Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Abderrazak Kilani, Avocat à la cour de cassation, cin n°00267571, de la Société Civile Professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS» sise rue 8002, immeuble Espace Tunis, Escalier A, 5ème étage Montplaisir 1002 Tunis

Immeuble objet de la vente :

1) La totalité de L'immeuble objet du TF n°145905 Tunis dénommé «Riadh2», sa superficie s'élève à 96 m² et consiste en un bureau situé au 1er étage de l'immeuble sis Avenue de Carthage Tunis. Le bureau correspond à la parcelle n°13 du plan de morcellement de l'immeuble objet du TF n°63486 Tunis auquel s'ajoute 516/10000 parts dans l'indivision à prendre de l'immeuble objet du TF n°63486 Tunis sus indiqué constitué par les parties communes et indivise dans l'immeuble après distraction des garages, locaux commerciaux et les bureaux privés.

Le bureau se trouve dans un immeuble moderne sis avenue de Carthage Tunis comprenant un ascenseur et se trouve près des centres commerciaux, de l'avenue Bourguiba, du terminus, du Métro et du train

Description du bureau : Il comprend 5 pièces :

- 1ère pièce Largeur 2,47 m, longueur 4,30 m

- 2ème pièce Largeur 4,2 m, longueur 5,54 m

- 3ème pièce Largeur 3,50 m, longueur 3,50 m

- 4ème pièce Largeur 3,50 m, longueur 5 m

- 5ème pièce Largeur 3 m, longueur 4,70 m

- salle de bain Largeur 2 m, longueur 2 m

2) La totalité de l'immeuble objet du TF n°145906 Tunis dénommé «Hichem 2» d'une superficie de 95 m² consistant en un bureau sis au 2ème étage de l'immeuble sis Avenue de Carthage. Le bureau correspond à la parcelle n°15 du plan de morcellement de l'immeuble objet du TF n°63486 Tunis auquel s'ajoute 511/10000 parts dans l'indivision à prendre de l'Immeuble objet du TF n°63486 Tunis sus indiqué constitué par les parts communes et indivises dans l'immeuble après distraction des garages, locaux commerciaux et les bureaux privé.

Le bureau se trouve dans un immeuble moderne sis avenue de Carthage Tunis comprenant un ascenseur et se trouve près des centres commerciaux, de l'avenue Bourguiba, du terminus, du Métro et du train.

Description du bureau : il comprend 4 pièces :

- 1ère pièce Largeur 5m, longueur 6,60m

- 2ème pièce Largeur 3,60m, longueur 5,20m

- 3ème pièce Largeur 5,54m, longueur 4,4m

- 4ème pièce Largeur 4,30m, longueur 2,5m

- salle de bain Largeur 2m, longueur 2m.

3) La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°145907 Tunis dénommé «Hichem» sa superficie s'élève à 96m² et 2ème étage de l'immeuble sis Avenue de Carthage Tunis. Le bureau correspond à la parcelle n°15 du plan de morcellement de l'immeuble objet du TF n°63486 Tunis auquel s'ajoute 511/10000 parts dans l'indivision à prendre de l'immeuble objet du TF n°63486 Tunis sus indiqué constitué par les parts communs et indivise dans l'immeuble après distraction des garages, locaux commerciaux et les bureaux privés.

Le bureau se trouve dans un immeuble moderne sis avenue de Carthage Tunis comprenant un ascenseur et se trouve près des centres commerciaux, de l'avenue Bourguiba, du terminus, du Métro et du train.

Description du bureau : il comprend 5 pièces :

- 1ère pièce Largeur 3,50 m, longueur 5,50 m

- 2ème pièce Largeur 4m, longueur 5,50 m

- 3ème pièce Largeur 2,47m, longueur 4,30m

- 4ème pièce Largeur 3,50 m, longueur 5m

- 5ème pièce Largeur 3 m, longueur 5m

- salle de bain Largeur 2m, longueur 2m

Mise à prix :

1- La mise à prix de l'immeuble objet du titre foncier n°145905 Tunis dénommé «Riadh 2» s'élève à deux cent six mille quatre cent dinars (206.400, D000)

2- La mise à prix de l'immeuble objet du TF n°145906 Tunis dénommé «Hichem 2» s'élève à deux cent dix mille neuf cent douze dinars (210.912,D000)

3- La mise à prix de l'immeuble objet du titre foncier n°145907 Tunis dénommé «Hichem» s'élève à deux cent trois mille cinq cent vingt dinars (203.520,0000)

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des criées (ventes immobilières) du Tribunal de 1ère instance de Tunis Palais de justice de Tunis, le mardi 25 juin 2019 (25/6/2019) à 9h du matin et suivant.

Visite de l'immeuble : la visite de l'immeuble se fait tous les jours aux heures de travail administratif.

Pour plus amples renseignements s'adresser au greffe de Tribunal de 1ère instance de Tunis où un cahier des charges a été déposé et à l'étude de Maître Abderrazak Kilani, avocat près la cour de cassation de la société civile professionnelle «AVOCATS CONSEILS UNIS», siège social rue 8002, immeuble espace Tunis, Escalier A, 5ème étage, Montplaisir 1002 Tunis.

Nul ne peut se porter enchérisseur que par la constitution d'un avocat et après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix.

2019401985VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement de mise en Faillite de la société Maidene Rent a Car

RC : B114752002

Siège : 35 Rue El Kahena - Nouvelle Ariana

En vertu du jugement n°174 rendu le 11 juin 2018 le tribunal de première instance de l'Ariana a déclaré la société Maidene Rent a Car en faillite et a fixé sa date de cessation des paiements au 6/12/2003. Madame Rahma Ferchichi a été nommée juge commissaire et Monsieur Mohamed Hichem Raies a été nommé syndic de faillite.

Conformément à la loi 2016-36 du 29/4/2016 relative aux procédures collectives, les créanciers de la société sont priés de présenter, dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, les justificatifs de leurs créances ordinaires et privilégiées au syndic de faillite à son bureau sis à l'immeuble Emeraude de Tunis, bureau 3.1, avenue Mohamed Badra Montplaisir - Tunis - Tél : 98432172.

2019R01416VEPA2

Jugement de Cession à un tiers

Des restaurants POMODORO appartenant à Mohamed Mouldi Chair

Rue Hassan Hosni Abdelwahab Hammamet

RC : A 1368971998

MF : 0155691W

CNSS : 84185-86

Suivant jugement préparatoire rendu en date du 15/4/2019 sous n°236, le tribunal de première instance de Grombalia a ordonné la cession entière à un tiers des deux restaurants POMODORO le premier se trouvant à l'avenue Habib Bourguiba Hammamet et le second au n°153 marina Yasmine Hammamet et la désignation de M Lotfi Khelifi en tant que contrôleur à l'exécution chargé de la rédaction du cahier des charges et l'accomplissement des formalités de publication au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux journaux quotidiens dont l'un en langue arabe et par tout autre moyen qui sera autorisé par le monsieur le juge commissaire.

Le dernier délai pour le dépôt des offres est fixé au 10/6/2019.

Toute personne désirant participer à cet appel d'offres pourra visiter les deux restaurants après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 100 dinars non remboursable.

Pour plus de renseignements contacter M Lotfi Khelifi dont l'étude est au 23, avenue des Etats Unis d'Amérique Tunis - Belvédère n° 71.842.870 fax 71.799.504.

2019R01429VEPA2

Avis de Distribution

Par décision de Mme Zina Saad juge délégué de distribution des deniers au tribunal de 1ère instance de Nabeul dans l'affaire n°35 en date de 25/4/2019, il a été procédé à l'ouverture de distribution des deniers provenant de la vente des biens saisis sur la débitrice la société Siveg.

Et suite à la requête présentée par Maître Moncef Barouni avocat à la cour de cassation, ayant élu son domicile à son cabinet au centre Néapolis Rue de France Nabeul, PIC des ouvriers de la société Siveg et après consignation du prix de session à la caisse de dépôt et consignation numéro M045289 datée du 21/5/2018 d'un montant de 54.919.641 DT.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers, doit à peine forclusion produire dans les trente jours de la publication au journal officiel des titres de créances aux greffes du tribunal avec une demande de collocation fait sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

2019N00395VEPA2

Avis de Distribution

Par décision de Mme Zina Saad juge délégué de distribution des deniers au tribunal de 1ère instance de Nabeul dans l'affaire n°33 en date de 25/4/2019, il a été procédé à l'ouverture de distribution des deniers provenant de la vente des biens saisis sur la débitrice la société Siveg.

Et suite à la requête présentée par Maître Moncef Barouni avocat à la cour de cassation, ayant élu son domicile à son cabinet au centre Néapolis Rue de France Nabeul, P/C des ouvriers de la Société Siveg et après consignation du prix de session à la caisse de dépôt et consignation numéro M024318 datée du 12/3/2018 d'un montant de 22.200.000 DT.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers, doit à peine de forclusion produire dans les trente jours de la publication au journal officiel des titres de créances aux greffes du tribunal avec une demande de collocation fait sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

2019N00396VEPA2

Avis de Distribution

Par décision de Mme Zina Saad juge délégué de distribution des deniers au tribunal de 1ère Instance de Nabeul dans l'affaire n°34 en date de 25/4/2019, il a été procédé à l'ouverture de distribution des deniers provenant de la vente des biens saisis sur la débitrice la société Siveg.

Et suite à la requête présentée par Maître Moncef Barouni avocat à la cour de cassation, ayant élu son domicile à son cabinet au centre Néapolis Rue de France Nabeul, P/C des ouvriers de la société Siveg et après consignation du prix de session à la caisse de dépôt et consignation numéro M064762 daté du 9/8/2018 d'un montant de 4.500.000 DT.

Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers, doit à peine de forclusion Produire dans les trente jours de la publication au journal officiel des titres de créances aux greffes du tribunal avec une demande de collocation fait sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant.

2019N00397VEPA2

Cession aux tiers

Société Hôtelière des Oasis Touristiques Tunisiennes «SHOTT»

Règlement judiciaire N°520

RC : B0138512007

MF : 00237121B

CNSS : 114074/02

Siège social : Hôtel Ibn Khaldoun, 30 Rue El Koweït 1002 Tunis

La chambre du conseil du tribunal de 1ère instance de Tunis a décidé le 9/5/2019 ce qui suit :

1- D'accepter l'offre de Mr Chokri Ben Taher Ben Ahmed Al Makki pour l'acquisition du campement Ksar Ghilan appartenant à la société Hôtelière des Oasis Touristiques Tunisiennes "SHOTT".

2- Reprendre la publication de la cession des lots suivants :

- Hôtel Yadis Tozeur

- Hôtel Yadis Kebili

- Usine de Traitement et d'emballage de dattes (Dghèche).

3- L'insertion de ce jugement au Registre National des Entreprises et l'information de la Commission de Suivi des Entreprises Economiques.

4- L'interdiction aux gérants et actionnaires ou engager des hypothèques ou autres inscriptions.

2019402043VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société LE LOGEMENT

SA au capital De 1 044 600 D

Siège social : Complexe ARIANA CEINTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 03123ZPM000

M. CNSS : 35810-00

Messieurs les actionnaires de la société LE LOGEMENT sont invités à

la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui aura lieu le mardi 25 juin 2019 à 16 heures au siège social de la société.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers de la société et des états financiers consolidés et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2018

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2018

3. Approbation des états financiers, des états financiers consolidés et du rapport du conseil d'administration des pour l'année 2018

4. Approbation des conventions avec les administrateurs conformément aux dispositions de l'article 200 du CSC

5. Quitus aux administrateurs Affectation des résultats

6. Affectation des résultats

7. Questions diverses.

2019T00840SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Le samedi 15 juin 2019

Société Parc d'Expositions de la Foire Internationale de Sousse

Société anonyme

Au capital de 4 000 000.000 Dinars

Siège social : Zone Sidi Abdelhamid Route de Monastir Rue Hédi Bouslama - 4061 Sousse

RC : B5631996

Matricule Fiscal : 000MA340568/E

Les Actionnaires de la Société Parc d'Expositions de la Foire Internationale de Sousse sont convoqués en assemblée générale ordinaire, le samedi 15 juin 2019, au siège de la société Zone Sidi Abdelhamid Route de Monastir, Rue Hédi Bouslama - 4061 Sousse à 10h à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers clos le 31/12/2018 et des conventions mentionnées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes

4- Affectation des résultats 2018

5- Distribution des dividendes 2018

6- Quitus aux administrateurs

7- Fixation du montant des jetons de présence

8- Désignation du commissaire aux comptes pour la période de trois ans 2019, 2020 et 2021

9- Approbation du projet des résolutions.

Les documents nécessaires selon la loi relatifs à cette assemblée, sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège de la société dans les délais réglementaires.

2019R01404SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société POLYCOQ TUNISIE

S.A au capital de 2.850.000 dinars

Siège social : 32 Avenue de l'Environnement Dar Fadhal - 2036 La Soukra

I.F : 035825Z/A/M/000

Cotisant à la CNSS : 76355-16

Messieurs les actionnaires de la société POLYCOQ TUNISIE sont convoqués à l'assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018 qui aura lieu le mardi 11 juin 2019 à 9 heures 30mn au siège de la société sis au 32 Avenue de l'Environnement Dar Fadhal - 2036 La Soukra Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration pour l'exercice 2018

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Ratification des conventions

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Quitus aux administrateurs

- Pouvoir du président directeur général pour constituer des mandataires

- Pouvoir aux représentants légaux pour souscrire aux capitaux des autres sociétés du groupe et ratification des souscriptions antérieures

- Pouvoirs pour formalités.

2019R01406SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société POLY JUMBO

Société anonyme

Au capital de 1.800.000 dinars

Siège social : 32 avenue de l'Environnement Dar Fadhal 2036 La Soukra

I.F : 437842K

Cotisant à la CNSS n°133780-17

Messieurs les actionnaires de la société POLYJUMBO sont convoqués à l'assemblée générale annuelle ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2018 qui aura lieu le mardi 11 juin 2019 à 11 heures 30 minutes, au siège de la société sis au 32 Avenue de l'Environnement Dar Fadhal - 2036 La Soukra Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

L Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'activité de l'exercice 2018

2. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4. Ratification des conventions

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018.

6. Quitus aux administrateurs

7. Pouvoir au président directeur général pour constituer des mandataires

8. Pouvoir aux représentants légaux pour souscrire aux capitaux des autres sociétés du groupe et ratification des souscriptions antérieures

9. Pouvoirs pour formalités.

2019R01407SANB3

Convocation

LA SOCIETE TUNISO-QATARIE FINANCES «TQF»

«Société en liquidation»

S.A au capital de 500.000 dinars

Identifiant U 831511/5

Siège social : Rue Cité des Sciences - 1080 Tunis

Messieurs les actionnaires de TQF, sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire et ce, le vendredi 7 juin 2019 à 10 h au siège social de la Société à Tunis - Rue Cité des Sciences, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport des liquidateurs,

2- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif aux états financiers arrêtes au 31 décembre 2018 ;

3- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018,

4- Quitus aux liquidateurs au titre de l'exercice 2018

5- Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6- Approbation de renouvellement du mandat des liquidateurs.

Messieurs les actionnaires peuvent assister à l'assemblée générale ordinaire, conformément aux dispositions du code des sociétés commerciales et des statuts de la banque, sur justification de leur identité ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir dûment signé qu'ils auront l'obligeance de remettre à la Société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire.

Les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société, Bureau n°313 Rue Cité des Sciences Tunis dans les délais légaux.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

2019R01411SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

MAISON PILTER AFRIQUE DU NORD MAPAN

S.A. au capital 180000 dinars

MF : 966Z/A/M/000

Siège social : 17 Avenue de Carthage 1er Etage - Tunis

Suite à la décision du conseil d'administration du 22 avril 2019, Messieurs, les Actionnaires de la Société Maison Pilter Afrique du Nord «M A P A N» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui aura lieu le lundi 17 juin 2019 à dix Heures 10 H au siège de la Société « MA PAN» sis au 17 Avenue de Carthage - 1er Etage - Tunis - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen du Rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de l'exercice 2018

2) Lecture du Rapport Général et du Rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux mêmes exercices.

3) Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

4) Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2018.

5) Quitus aux administrateurs

6) Fixation des jetons de présence

7) Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

Les documents destinés à l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la Société durant le délai légal.

2019R01412SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société FARAH

Société anonyme

Au capital de 2 000 000 Dinars

Siège social : Z.I. Borj Cédria - Bir El Bey 2055

Matricule Fiscal : 038228WDM000

R.C : B110671997

Affiliation CNSS : N°11017378

Messieurs les Actionnaires de la Société FARAH S.A. sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société qui se tiendra le Jeudi 20 Juin 2019 à 10H au siège social de la société à la Z.I. Borj Cédria-2055 Bir el Bey, et ce, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société durant l'exercice 2018 ;

2/ Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018 ;

3/ Approbation des conventions réglementées;

4/ Examen et approbation des Etats Financiers arrêtés au 31.12.2018;

5/ Quitus aux Administrateurs;

6/ Affectation du résultat de l'exercice 2018 et des résultats reportés;

7/ Fixation des jetons de présence au titre de l'année 2018 ;

8/ Renouvellement des mandats des administrateurs ;

9/ Questions diverses ;

10/ Pouvoirs pour formalités.

2019R01413SANB3

Convocation à l'AGO et l'AGE

SICOAC DISTRIBUTION et SERVICES S.D.S

MF : 0030862H/A/M

SA au capital de 100 000 DT

Siège social : Z.I Saint Gobain 1009 Jebel Jelloud

Messieurs les Actionnaires de la société Anonyme «SICOAC DISTRIBUTION et SERVICES», sont convoqués le Mardi 18 Juin 2019, au siège social de la SICOAC Z.I Saint Gobain 1009 Jebel Jelloud :

I- En assemblée générale ordinaire à 13h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Examen et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

2) Examen et Approbation du Rapport du commissaire aux comptes relatifs au dit exercice.

3) Examen et Approbation des Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018

4) Approbation des opérations relevant des articles 200 et suivants et 475 du C.S.C

5) Affectation des résultats pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

6) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion exercice 2018

7) Renouvellement du mandat d'Administrateurs et nomination de nouveaux Administrateurs

8) Fixation du montant des jetons de présence.

9) Pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les formalités de dépôt, de publication et d'enregistrement

II- En Assemblée Générale Extraordinaire à 13h30, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Augmentation de capital de la société SICOAC DISTRIBUTIONS et SERVICES

2- Modification de l'article sept (07) des statuts en conséquence.

3- Pouvoir au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer les formalités de dépôt, de publication et d'enregistrement.

2019R01417SANB3

Convocation à l'A.G.O et l'AGE

S.I.C.O.A.C

MF : 0001334A

S.A au capital de 11 035 200 DT

Z. I Saint Gobain 1009 Jebel Jelloud

Messieurs les Actionnaires de la société Industrielle des Conduites et Accessoires dite «SICOAC», sont convoqués le Mardi 18 Juin 2019, au siège social Z.I Saint Gobain 1009 Jebel Jelloud :

1/ En assemblée générale ordinaire, à 11H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et Approbation du Rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2018

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs au dit exercice.

- Approbation des Etats Financiers arrêtés au 31/12/2018

- Approbation des opérations relevant des articles 200 et suivants et 475 du C.S.C

- Affectation des Résultats au titre de l'exercice clos au 31/12/2018

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion exercice 2018.

- Cession d'Actions.

- Démission d'Administrateurs et nomination de nouveaux Administrateurs.

- Fixation du montant des jetons de présence.

- Pouvoir au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les formalités de dépôts, de publication et d'enregistrement.

2/ En assemblée générale extraordinaire à 12H, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Continuité de l'activité de la SICOAC

- Augmentation du capital social de la SICOAC

- Modification de l'article sept (07) des statuts en conséquence.

- Pouvoir au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les formalités de dépôts, de publication et d'enregistrement.

2019R01418SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Tunisie Clearing

S.A au capital de 7 860 000 dinars

Siège social : 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II-1053 Les Berges du Lac - Tunis

RC : B163781996

MF : 433537L/A/M/000

Tunisie Clearing porte à la connaissance de ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le mardi 30 avril 2019 a décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour le jeudi 13 juin 2019 à 17h, au siège social de la société sis au 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital de la société,

2. Modification de l'article 6 des statuts.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de Tunisie Clearing sis au 5 Rue du Yen, Les Jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac durant le délai légal.

2019R01425SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tunisie Clearing

S.A au capital de 7 860 000 dinars

Siège social : 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II-1053 Les Berges du Lac - Tunis

RC : B163781996

MF : 433537L/A/M/000

Tunisie Clearing porte à la connaissance de ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le mardi 30 avril 2019 a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le jeudi 13 juin 2019 à 16h00, au siège social de la société sis au 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2018,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018,

4. Quitus aux administrateurs,

5. Prélèvement partiel sur les réserves facultatives et son affectation aux résultats reportés,

6. Affectation des résultats de l'exercice 2018,

7. Fixation du montant des jetons de présence.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de Tunisie Clearing, sis au 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac durant le délai légal.

2019R01426SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle

Société Immobilière Notre Dame de Tunis

Société anonyme

Au capital de 150.000 dinars

Siège social : 5, Boulevard de la terre - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

RNE : 002063A

Matricule CNSS : 35623-24

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière Notre Dame de Tunis sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour le jeudi 13 Juin 2019 à 11 heures au siège social de la société, 5, Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord, 1082 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2018.

2. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice.

3. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

4. Approbation des états financiers.

5. Affectation des résultats.

6. Quitus pour l'exercice au Directeur Général et aux Administrateurs.

7. Renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes.

8. Pouvoir à donner.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire seront mis à la disposition des actionnaires dans les délais impartis par la réglementation en vigueur, au Centre Urbain Nord, Boulevard de la Terre, n°5, 1082 Tunis.

2019R01428SANB3

Convocation

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Société anonyme

Au capital de 44047290 Dinars

Siège social : Baie de Sebra 7018 Bizerte

R.C : 1117771996B

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société les CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mercredi 26 juin 2019 à 10 heures au siège social de la société sis à l'usine à Baie de Sebra, Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité et les résultats de l'exercice 2018

2) Lecture des rapports (général et spécial) des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018 et approbation des conventions mentionnées au rapport spécial

3) Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et des états financiers de l'exercice 2018

4) Affectation du résultat de l'exercice 2018

5) Quitus aux membres du conseil d'administration

6) Désignation des nouveaux membres au conseil d'administration

7) Election d'un administrateur représentant les petits actionnaires au sein du conseil d'administration et l'approbation de sa nomination.

8) Désignation d'un commissaire aux comptes pour les années 2019/2020/2021

9) Fixation des jetons de présence.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis Baie de Sebra, Bizerte dans les délais légaux.

2019R01430SANB3

Convocation

Agence de Contrôle Technique Internationale - apave

S.A au capital de 2.151.000 Dinars

RC : B186321996

MF : 014239/W/A/M/000

Siège social : 30 rue Mohamed BADRA 1073 Tunis Montplaisir

Les actionnaires de la Société Agence de Contrôle Technique Internationale - apave sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire, qui se tiendra

jeudi 13 juin 2019 à 10 heures au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration, relatif à l'exercice 2018.

2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, relatifs aux états financiers de l'exercice 2018, ainsi qu'aux opérations visées par l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

3- Approbation des états financiers de l'exercice 2018.

4- Approbation des conventions réglementées visées par les articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Affectation des résultats.

7- Fixation du montant des jetons de présence.

8- Nomination des membres du Conseil d'Administration.

Le rapport du Conseil d'Administration, les états financiers, les rapports du Commissaire aux Comptes, ainsi que le projet de résolutions sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société, quinze jours avant la date de la réunion

2019R01433SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE

"SONOBRA"

Société anonyme

Au capital de 35 445 000 dinars

Siège social : Z.I Grombalia Nabeul

R.C : N°B0120492006

M.F : N°940993H/A/M/000

La Société Nouvelle de Brasserie (SONOBRA) informe ses actionnaires que son assemblée générale ordinaire suivie de son assemblée générale extraordinaire se tiendront le 18/6/2019 à 9 h à son siège Administratif sis ZI Mghira2 Fouchana, Ben Arous en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Pour l'Assemblée générale ordinaire :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018

- Autorisation de crédits

- Approbation des conventions réglementées

- Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2018

- Affectation des résultats de l'exercice 2018

- Fixation des jetons de présence

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Pour l'assemblée générale extraordinaire :

- Application des dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2019R01435SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

STIVEL

SA au capital de 3.800.000 DT

RC : B188101996

MF : 0004419SAM000

CNSS : 55650/69

Adresse : Route de Mahdia - Monastir

Messieurs les actionnaires de la «STIVEL SA» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 11 Juin 2019 à 11 heures au siège social de la Société, route de Mahdia à Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2018.

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

3- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbations des conventions et des opérations réglementées conclues au cours de l'exercice 2018.

4- Approbations des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

7- Fixation du montant des jetons de présence pour les administrateurs au titre de l'exercice 2018.

8- Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2019-2020 et 2021.

9- Pouvoirs en vue des formalités.

2019S00650SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

STIVEL

SA au capital de 3.800.000 DT

RC : B188101996

MF : 0004419SAM000

CNSS : 551850/69

Adresse : Route de Mahdia - Monastir

Messieurs les actionnaires de la «STIVEL SA» sont invités à assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 11 juin 2019 à 12 heures au siège social de la Société, route de Mahdia à Monastir, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des rapports du conseil d'Administration et du commissaire aux comptes relatifs à l'augmentation du capital de la société.

2- Approbation de l'augmentation du capital de 3 800.000 dinars à 5 000.000 dinars repartie comme suit :

- 200.000 dinars par incorporation des réserves et attribution des actions gratuites.

- 2000.000 dinars par apport en numéraire et la création de 10.000 actions nouvelles de 200 dinars l'action dont 100 dinars en nominal et 100 dinars comme prime d'émission.

3- Modification de l'article 6 des statuts.

4- Délégation de pouvoirs au président du conseil d'administration aux fins de la réalisation de l'augmentation du capital.

5- Pouvoir en vue des formalités.

2019S00651SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société SIG2

S.A. au capital de 1 209 600 Dinars

Route de Gabès km 3 - 3018 Sfax

Identifiant Unique : 0503372Y

CNSS : 219233-13

Messieurs les actionnaires de la société SIG2 sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 8 juin 2019 à 17h au siège social de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'exercice 2018

- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs au même exercice

- Examen et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018

- Examen et Approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Affectation des résultats de l'exercice 2018

- Lecture et approbation des conventions réglementées telles que prévues par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales

- Quitus aux administrateurs

- Nomination des membres du Conseil d'Administration ;

- Nomination du Commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021

- Questions Diverses.

Tous les documents relatifs à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège administratif durant la période légale.

2019X00720SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DES SERVICES DES HUILERIES

Matricule Fiscal : 418169 S/P/M/000

N° Employeur CNSS : 242837-46

Siège social : Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble SALEM 1er étage N°13 - 3013 Sfax

Le conseil d'administration de la Société des services des Huileries convoque Messieurs les actionnaires au capital de la société à une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 13 juin 2019 à partir de 11 heures au siège de l'Union Régionale de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat à Sfax (UTICA); 105, avenue Habib Bourguiba Sfax, et ce pour délibérer sur les questions suivantes :

- Rapports du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2018.

- Rapport du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice 2018.

- Approbation des comptes de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats 2018.

- Approbation des conventions réglementées.

- Quitus au conseil d'administration.

- Election des membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

Cette assemblée aura lieu conformément aux articles 27 et 30 des statuts de la société.

2019X00721SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mardi 11 juin 2019

Au siège de LA SEREPT à Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société de Recherches et d'Exploitation des Pétroles en Tunisie (SEREPT), société anonyme au capital de 7 217 320 DT, dont le siège social est sis 8, rue Slimène Ben Slimène 2092 El Manar 2 à Tunis, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Mardi 11 Juin 2019 à 11H au siège social de la SEREPT à Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la cooptation d'administrateurs;

2. Information ou déclaration des fonctions d'administrateur et/ou de direction occupées dans d'autres sociétés par les administrateurs et/ou le Président Directeur Général ;

3. Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société au titre de l'exercice 2018 ;

4. Lecture des rapporte général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des opérations visées par l'article 28 des statuts ainsi que l'article 200 et suivants du ; code des sociétés commerciales;

5. Examen et approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Affectation des résultats de l'exercice 2018;

8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2018.

2019X00722SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société REGIONALE DE TRANSPORT DU GOUVERNORAT DU KEF - S.A.

Capital social : 333 MD

RC : B126371997

Matricule fiscal : 014603WAM000

Messieurs les actionnaires de la société régionale de transport du gouvernorat du Kef sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 11 juin 2019 au siège social de la société, avenue Mongi Slim el Kef, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard dans la tenue de l'Assemblée.

2- Examen et approbation du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2017.

3- Examen et approbation du rapport de commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2017.

4- Examen et approbation des états financiers relatif à l'exercice 2017.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Affectation des résultats 2017.

7- Fixation du montant des jetons de présence.

2019F00041SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne du Gazoduc Transtunisien (SOTUGAT)

S.A au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Centre Urbain Nord, Boulevard Abdelwaheb Jilani 1080 - Tunis

M.F : 0012120X

Messieurs, mesdames les Actionnaires de la Société Tunisienne du Gazoduc Transtunisien (SOTUGAT) sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 24 juin 2019 à 11 heures au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice 2018.

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2018.

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2018.

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2018.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2018.

6. Fixation du montant des jetons de présence.

7. Pouvoirs pour accomplir les formalités prévues par la loi.

2019402032SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 12 juin 2019

Société ORANGE TUNISIE INTERNET

Société anonyme

Au capital social de 8.193.940 dinars

Siège social : Immeuble Orange, rue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, centre Urbain Nord 1003 Tunis, Tunisie

Identifiant Unique et MF N°601549 DAM

CNSS : 142528-35

Messieurs les actionnaires de la société Orange Tunisie Internet SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 12 juin 2019 à 11H, au siège de la société sis à Immeuble Orange rue Cheikh Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord, 1003 Tunis, Tunisie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Examen et approbation du rapport de Gestion du Conseil d'Administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et examen et approbation des états financiers au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

3- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales ;

4- Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018 ;

5- Ratification de la cooptation d'un administrateur;

6- Renouvellement de la composition du conseil d'administration;

7- Affectation des résultats ;

8- Pouvoirs en vue de formalités.

2019402035SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

LA CENTRALE LAITIERE DE MAHDIA

Société anonyme

Capital social : 36.000.000 dinars tunisiens

Siège social : Dekhila Km 5 Route de Tunis, Dr 123, CP 5100 Mahdia

Identifiant unique : 0601515 S

Les Actionnaires de la société la Centrale Laitière de Mahdia sont convoqués à une assemblée générale ordinaire le mercredi 12 juin 2019 à douze heures (12 h) à l'hôtel Movenpick Gammarth-Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport de gestion et des états financiers de la société relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2018. .

2. Examen et approbation des conventions règlementées par les dispositions des articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales et relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

3. Quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

4. Affectation du résultat relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2018

5. Fixation des jetons de présence à accorder à chaque membre du Conseil d'Administration.

6. Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.

7. Accomplissement des formalités légales.

2019402044SANB3

Autres sociétés

Convocation

Société MUTUELLE DE BASE REGIONAL

AVICOLE DU CAP BON

"C.A.V.I.C.A.B"

MF : 39737-S

La Société Mutuelle de Base Régional Avicole du Cap Bon «C.A.V.I.C.A.B» informe tous ses adhérents de la tenue d'une assemblée générale ordinaire 2017 prévue pour le jeudi 13 juin 2019 à 9h30 du matin au siège de l'Union Régionale des Agriculteurs et de Pêche de Nabeul pour débattre l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport moral et financier de l'année 2017.

- Lecture du rapport du commissaire au compte d'exercice 2017.

- Déchargement de quotient des membres de conseil d'administration,

- Mise à jour de la liste des adhérents.

- Nomination de commissaire aux comptes pour les années 2018, 2019 est 2020.

- Election de tiers des membres du conseil d'administration.

Observation : Pour tous ceux qui souhaitent se présenter aux membres du conseil d'administration de déposer une demande au siège de la société avant le 7/6/2019.

Tous les rapports sont à la disposition des adhérents au siège de la société pour l'accès.

2019N00399SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et candidature au bureau du conseil d'administration

Groupement de Maintenance et de gestion de la Charguia

G.M.G

MF : 0949169/W/N/P/000

Suite en défaut de quorum lors de la 1ère convocation du 3 mai 2019, les industriels et commerçants de la zone industrielle Charguia I, propriétaires ou locataires sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire du groupement de maintenance et de gestion de la Charguia 1 (GMG) qui se tiendra le Vendredi 14 Juin 2019 à 16h à la foire de la Charguia (Sogefoire) Rue 8600 n°34 et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports : moral, financier et du commissaire aux comptes pour la gestion 2018.

- Approbation des rapports moral et financier et quitus aux membres du conseil d'administration 2018.

- Approbation du budget prévisionnel de gestion pour l'almée 2020.

- Election du 1/3 des membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

Les industriels et commerçants qui désirent se présenter aux élections du tiers du bureau du conseil (trois postes) sont priés d'adresser leur demande au bureau du GMG sis rue 8612 IMP 05 Charguia 1 avant le lundi 10 juin 2019. Contact : 71 205 017.

N.B :

Conforment à l'article 18 des statuts du GMG l'assemblée doit se tenir indépendamment du nombre des présents.

2019402034SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Maître Skander Raach, Avocat sis au 21 Avenue de Madrid Tunis fait annonce au public que le titre de propriété n°8869 Relatif au titre foncier n°159780 Tunis a fait l'objet d'une perte selon le certifient de perte n°714 de 14/5/2019.

2019402040DIVD2

Rectificatifs

Rectification

Annonce N°2012G02980SRUB1 parue au JORT n° 56 du 10/5/2012 page n°3064

Lire : MME Neila Ben Taleb

Au lieu de Mme Neila Ben Taler Epouse Rahal.

2019R01405RECZ9

Rectificatif

L'annonce n°2019R01245SANB2 parue au Journal officiel de la République Tunisienne n°52 du 7 Mai 2019 page 2018.

Lire : Cette augmentation, dont le procès verbal a été enregistré à la recette des finances de Ksar Said le 28/3/2019 sous le numéro 19700579, quittance M023745 et dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Ben Arous le 2/5/2019 sous le numéro AC02642019

Au lieu : Cette augmentation, dont le procès-verbal a été déposé au Registre National des entreprises le 25 avril 2019 sous le numéro 201920249.

Et le reste sans changement.

2019R01431RECZ9

Compagnie des Phosphates de Gafsa

BILAN AU 31/12/2017
en dinars

ACTIFS	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
ACTIFS NON COURANTS		
Actifs Immobilisés		
Immobilisations incorporelles	3 291 900	3 234 726
Moins : amortissements	3 223 350	3 188 782
	68 550	45 944
Immobilisations corporelles	1 187 611 411	1 077 069 881
Moins : amortissements	846 120 309	788 529 596
	341 491 102	288 540 285
Immobilisations financières	355 379 771	661 181 468
Moins : provisions	143 976 120	141 859 382
	211 403 651	519 322 085
Total des actifs immobilisés	552 963 303	807 908 315
Autres actifs non courants	121 747	955 935
Total des actifs non courants	553 085 049	808 864 250
ACTIFS COURANTS		
Stocks et encours	298 161 649	257 881 017
Moins : provisions	55 310 682	54 662 727
	242 850 967	203 218 290
Clients et comptes rattachés	614 040 424	403 603 251
Moins : provisions	24 985 721	10 993 992
	589 054 703	392 609 259
Autres Actifs Courants	248 405 302	216 316 024
Moins : provisions	187 043 318	150 699 691
	61 361 984	65 616 333
Liquidités et équivalents de liquidités	349 503 823	388 210 473
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	1 242 771 477	1 049 654 355
Total des actifs	1 795 856 526	1 858 518 605

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Au 31 Décembre 2017	Au 31 Décembre 2016
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	267 935 365	267 935 365
Réserves	746 783 197	745 946 855
Prime d'émission	1 423 672	1 423 672
Autres Capitaux Propres	750	5 250
Résultats reportés	-177 256 987	-67 455 057
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	838 885 996	947 856 084
Résultat de l'exercice	-128 865 382	-109 801 930
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	710 020 615	838 054 154
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Provisions	142 257 359	125 273 140
Avances de l'Etat et Dettes convertibles en Capital		
Emprunts et Dettes Assimilées	48 240 815	42 686 501
Autres Passifs non Courants	5 829 099	6 521 519
Total des passifs non courants	196 327 273	174 481 160
PASSIFS COURANTS		
Fournisseurs et comptes rattachés	87 320 948	68 718 635
Autres passifs courants	787 328 988	766 146 531
Avances de l'Etat et Dettes convertibles en Capital	2 900 000	2 900 000
Concours bancaires et autre passifs financiers	11 958 702	8 218 124
Total des passifs courants	889 508 639	845 983 291
TOTAL DES PASSIFS	1 085 835 912	1 020 464 451
Total des Capitaux propres et des passifs	1 795 856 526	1 858 518 605

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31/12/2017

(exprimé en dinars)

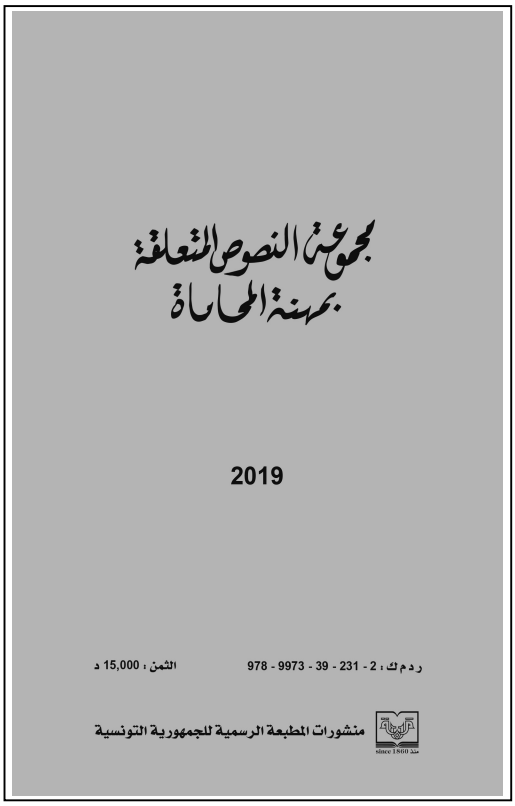
DESIGNATIONS	Exercice clos le 31 Décembre	
	2017	2016
PRODUITS D'EXPLOITATION	486 814 896	482 426 864
Revenus	471 543 673	450 928 292
Production Immobilisée	3 614 510	24 318 054
Transfert des charges d'exploitation	11 186 889	5 337 586
Autres produits d'exploitation	469 823	1 842 932
CHARGES D'EXPLOITATION	566 843 571	544 462 846
Variation des stocks de Phosphates	-33 107 686	-13 146 598
Achats consommés	80 689 485	72 341 256
Electricité Industrielle	11 647 843	10 032 184
Sous-Traitance de Production	34 599 842	27 018 085
Charges de Personnel	231 154 622	207 536 785
Dotations aux Amortis. et aux Provis. Nettes	159 897 848	164 477 396
Autres charges d'exploitation	81 961 616	76 203 738
RESULTAT D'EXPLOITATION	-80 028 676	-62 035 982
Charges financières Nettes	11 815 102	13 779 720
Produits de Placement et autres	56 964 352	66 457 175
Autres Pertes Ordinaires	73 551 384	64 484 259
Autres Gains Ordinaires	0	224 151
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	-108 430 811	-73 618 636
Impôts sur les bénéfices (Phosphate)	1 551 140	5 866 604
Impôts sur les bénéfices (Revenus des Placements)	12 596 363	15 423 179
Redevance Conjoncturelle Exceptionnelle	0	9 026 907
Redevance Minière	1 551 140	5 866 604
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS	-124 129 454	-109 801 930
PERTES EXTRAORDINAIRES	4 735 928	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-128 865 382	-109 801 930
Effets des Modifications Comptables	0	0
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES	-128 865 382	-109 801 930

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE ARRETE AU 31/12/2017

(exprimé en dinars)

DESIGNATIONS	Exercice clos le 31 décembre	
	2017	2016
* FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	-291 130 293	-7 956 372
Encaissements reçus :	321 083 642	525 699 331
Clients	257 159 827	464 844 969
Revenus des Valeurs mobilières	60 740 069	58 094 065
Autres encaissements	3 183 746	2 760 297
Sommes versées :	612 213 935	533 655 703
Fournisseurs	256 218 136	203 474 501
Personnel	150 799 179	149 771 554
Subventions et dons	19 275 210	19 011 284
Remboursement partie d'échéance /Emprunt au profit de TIFERT	8 940 732	0
Intérêts sur Emprunts	2 253 083	1 792 273
Impôts et taxes & retenus à la source	50 387 938	53 245 593
Organismes de Sécurité Sociale et de retraite	43 355 662	39 959 602
Environnement	74 507 279	60 457 463
Aides Exceptionnelles aux Préretraités (1986 à 2001)	1 948	2 902
Charges liées à l'exploitation	6 474 768	5 940 531
* FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	246 230 817	-95 601 458
Encaissements reçus :	326 068 031	357 988 758
Cession Immobilisations Corporelles	0	195 403
Cession Immobilisations financieres	1 275 531	0
Virement Placement du L.T au C.T	294 792 500	357 793 355
Encaissement Placement L.T avant échéance	30 000 000	0
Sommes versées :	79 837 214	453 590 216
Acquisition d'immobilis. corporelles & incorporelles	61 212 214	20 186 216
Acquisition d'immobilis. Financières & Placement LT	18 625 000	433 404 000
* FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT	6 281 767	-4 254 798
Encaissements reçus :	12 996 917	0
Emprunts (Utilisations sur crédits)	12 996 917	
Sommes versées :	6 715 150	4 254 798
Emprunts	6 715 150	4 254 798
Dividendes	0	0
* INCIDENCE DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES & EQUIV. LIQUIDITES	9	21 917
VARIATION DE LA TRESORERIE	-38 617 700	-107 790 711
Trésorerie au début de l'exercice	388 121 522	495 912 233
Trésorerie à la clôture de l'exercice	349 503 822	388 121 522

2019R01432BCFA5



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-231-2

الحجم : 20 X 13

الثمن : 15,000 د



Edition : 2019

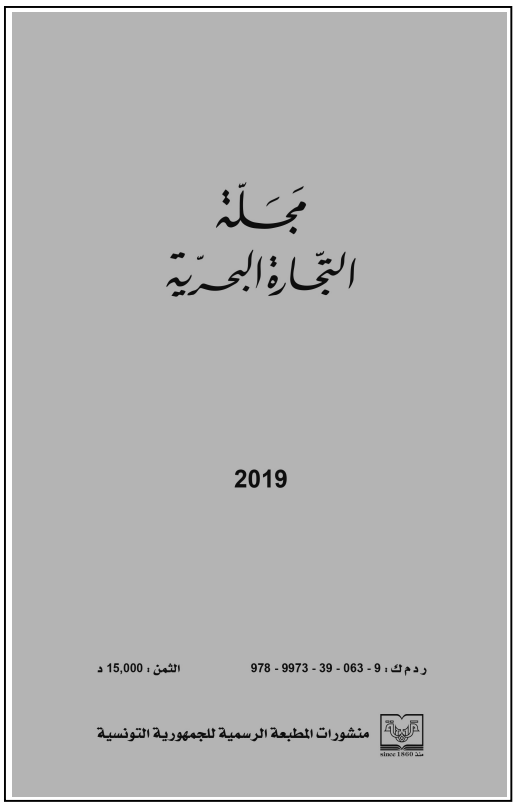
I S B N : 978-9973-39-231-2

Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-063-9

الحجم : 20 X 13

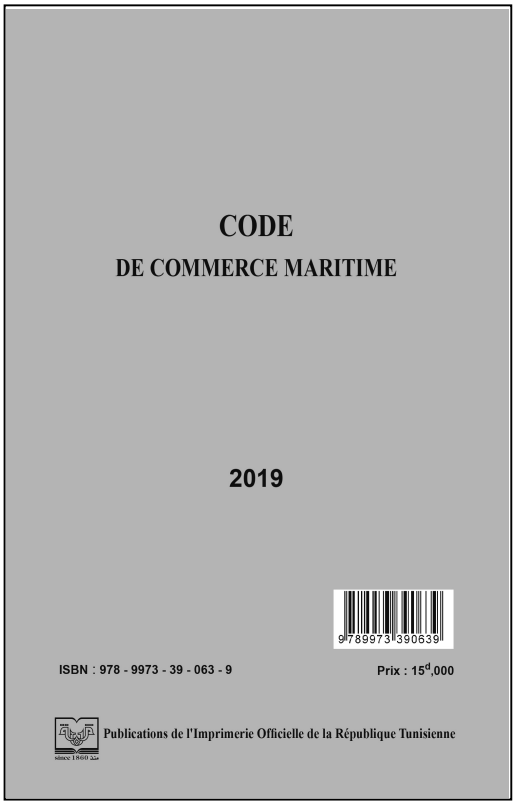
الثمن : 15,000 د

Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-063-9

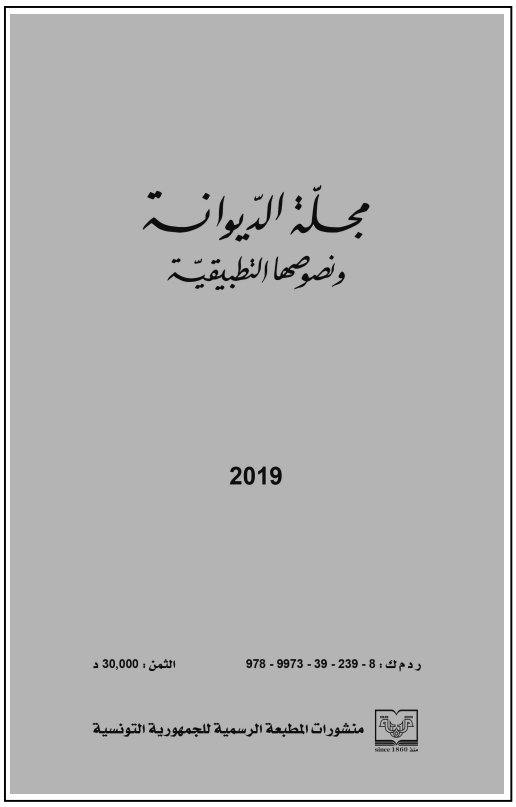
Format : 20 X 13

Prix : 15,000 D



* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.



منشورات : 2019

ر د م ك 978-9973-39-239-8

الحجم : 20 X 13

الثمن : 30,000 د



Edition : 2019

I S B N : 978-9973-39-239-8

Format : 20 X 13

Prix : 30,000 D

* Ces publications ne sont pas assujetties à la T.V.A.
* Plus 600 millimes (timbre fiscal) pour chaque facture émise.

* لا تخضع هذه المنشورات للأداء على القيمة المضافة.
* يضاف إلى الثمن 600 مليم (طابع جبائي) على كل فوترة.

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus